



Postulat N° : 334

### Corriger la réduction des primes pour la rendre plus équitable

Dans notre Canton, la réduction des primes maladie, qui est un mécanisme social éprouvé pour alléger le poids toujours plus lourd des cotisations chez les personnes de condition modeste, est déclenchée par la taxation fiscale.

Or, les constatations effectuées dans d'autres cantons (dernier en date, celui des Grisons) ont démontré que ce système produit des « effets indésirables ».

Les autorités législatives de ces cantons ont donc corrigé le régime en décidant que la réduction des primes maladie ne sera plus versée qu'aux personnes disposant réellement de moyens modestes et non à celles qui payent peu d'impôts.

Ces mesures ont été adoptées à l'unanimité.

**Nous demandons au Gouvernement d'examiner si ces effets indésirables ont été observés dans notre Canton et, dans l'affirmative, de proposer une modification de la loi semblable à celle qui est entrée en vigueur dans d'autres cantons.**

Delémont, le 11 septembre 2013

Au nom du : PLR. Les libéraux radicaux Jura

L'auteur : Serge Caillet

